Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20231017-D2023-8-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/10/2023

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2023_8_18

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 30

Votants : 36

Objet : Contrôle de légalité Retrait délibération D2023_4_10C

L' an deux mille vingt trois, le mardi 17 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Octobre 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame FOURNIER Thérèse, Monsieur GUITTON Claude

Pouvoirs :
Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L22411
Vu la délibération n°D2023_4_10C du Conseil communautaire en date du 18 avril 2023 relative à l'accord de la garantie de versement de la redevance locative annuelle de l'association Un toit en Gâtine pour Deux-Sèvres Habitat
Vu le recours gracieux de M. le Sous-Préfet sollicitant le retrait de cette délibération, par courrier en date du 17 août 2023

Considérant que la Communauté de communes Val de Gâtine ne peut pas accorder sa garantie sur la redevance locative d'un bien immobilier
Considérant l'accord de financement de la MSA pour ce projet à hauteur de 7000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**
- De retirer la délibération n°D2023_4_10C du Conseil communautaire en date du 18 avril 2023 relative à l'accord de la garantie de versement de la redevance locative annuelle de l'association Un toit en Gâtine pour Deux-Sèvres Habitat
- D'autoriser M. le Président à verser une subvention complémentaire à DSH de 7000 € (transfert de la subvention MSA)
- De porter cette dépense au budget 2024.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAY

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/10/2023
Publié le 24/10/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU